



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-17695>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 25-17695

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Service commande publique

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture et la livraison de pièces détachées pour la maintenance des bornes escamotables semi automatiques et automatisées et des

Type de marché : Fournitures

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour la maintenance des bornes escamotables semi automatiques et automatisées de type SUMO / SUMO AB et des totems de contrôle d'accès Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - AIMMU (51465306200026) Notifié le 13/02/2025 Attribué pour les prix du bordereau des prix unitaires et pour un montant maximum annuel : 45000 eurosHT reconductible 2 fois par période d'un an. Lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour la maintenance des bornes escamotables automatisées de type METROPOLE et ELECTR@ et des totems de contrôle d'accès Attribution : attribué à 1 entreprise(s) - AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES (38376579900085) Notifié le 14/02/2025 Attribué pour les prix du bordereau des prix unitaires et pour un montant maximum annuel : 25000 eurosHT reconductible 2 fois par période d'un an. Autres informations : Rappel des critères de jugement des offres : - Prix des fournitures, noté sur 10 points, pondération 80%, jugé au regard du montant du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). - Qualité du service après-vente,

notée sur 10 points, pondération 10%, jugée au regard des modalités proposées dans la fiche service après-vente complétée par le candidat. -Valeur environnementale, notée sur 10 points, pondération 10%, jugée au regard du mémoire environnemental détaillant la démarche interne de l'entreprise mise en œuvre en matière de recyclage et de minimisation des déchets. Durée de l'accord-cadre Le présent accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la date de réception de la notification au titulaire. Il pourra ensuite être renouvelé deux fois, tacitement, par période d'un an. Sa durée ne pourra donc excéder trois ans. Le délai de livraison des fournitures est fixé à 6 semaines maximum à compter de la date de réception du bon de commande.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/02/2025